

<p>École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 1^{er} TRIMESTRE 17 octobre 2024 – 19h</p>
--	--

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchène-Cotillon

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Leduit

Équipe enseignante :	<p>Madame Clément (PS-MS) Madame Clair (MS-GS) Madame Comas (GS-CP) Madame Champier (CP-CE1) Madame Guetaz (CE1-CE2) Madame Lhotel (CM1)</p>
Le Maire ou son représentant :	<p><u>Représentants mairie :</u> Madame Person (Maire) Madame Gony (Élue)</p>
Invités :	<p><u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Madame Albert Monsieur Guérin Monsieur Toussaint Monsieur Bouchet Madame Ferney</p> <p><u>Suppléants :</u> Madame Marco – devient titulaire pour ce conseil suite à l'absence d'un titulaire</p> <p><u>Membres de l'APEM :</u> Madame Gilbert Madame Trucchi</p>

	<u>Partenaires extérieurs :</u> Madame Pantz (Agence écomobilité)
--	--

Absent excusé :

Mme Borde (CE1-CE2)

Mme Aubert (CM2)

Mme Duc (ATSEM)

Mme Fontana (ATSEM)

Mme Grousset (AESH)

Mme Pichon (Psychologue scolaire)

Mme Bosio (Représentant des parents d'élèves)

M. Dufour (Représentant des parents d'élèves)

Début du conseil d'école : 17 octobre 2024 – 19h.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Champier – enseignante

Le directeur remercie Madame le Maire d'accueillir le conseil d'école au sein de la salle du conseil municipal.

La séance commence par l'approbation du PV du 3ème conseil d'école, de l'année scolaire précédente.

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
14	0	0	0	14

Les membres approuvent à l'unanimité le PV du conseil d'école du 13 juin 2024.

Madame le Maire commence la séance en saluant l'engagement de l'ensemble des partenaires : équipe enseignante, équipe périscolaire, parents d'élèves délégués et membres de l'association de parents d'élèves.

Elle tient également à rassurer les parents sur les compétences municipales en matière d'éducation. Les élus ne sont pas déconnectés des problèmes scolaires et font de leur expérience une force sur ce point. Madame le Maire précise qu'une chance exceptionnelle est présente pour les enfants concernant l'environnement, que l'école, même si des travaux sont à effectuer, est très agréable à vivre au quotidien. L'équipe est stable et chevronnée, les enfants peuvent donc évoluer sereinement au sein de l'école.

Elle souhaite une bonne année scolaire à tous et invite les parents à prendre du recul d'une manière générale sur ce qui peut être dit par les enfants mais également sur la scolarité de leurs enfants.

Le directeur précise que plusieurs points ont été ajoutés à l'ordre du jour : « fonctionnement et état financier n-1 de l'Association des Parents d'Élèves de Mouxy » (I.I) la présence des membres de l'APEM étant confirmée ainsi que « la course ELA », « la grande lessive » au sein du III. D qui ont été oubliés lors de la construction de l'ordre du jour. De plus un point « Évaluation des élèves » : « résultats et comparatifs détaillés, analyse, remédiations » seront abordés dans le IV étant donné que le traitement de ces évaluations nationales a pu se faire avant ce conseil.

- Règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-

Le fonctionnement et le rôle du conseil d'école sont définis dans le règlement intérieur.

Celui-ci a été créé et adopté lors du conseil d'école du 19 octobre 2021.

Il est lu et discuté (**ANNEXE 1**).

Un vote de prolongement de ce règlement a lieu :

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
14	0	0	0	14

Le règlement du conseil d'école est adopté, poursuivi à l'unanimité.

Il est à noter que le point questions diverses, présent à chaque conseil d'école, est préparé en

amont. En effet, les parents d'élèves délégués sollicitent l'ensemble des parents de l'école avant chaque conseil d'école pour d'éventuelles remarques et/ou questionnements, par le biais du directeur. Ceux-ci retournent leur questionnaire à l'adresse mail des parents d'élèves délégués : delegues.parents.mouxy@gmail.com. Le directeur informe en parallèle les parents d'élèves délégués de toutes les questions reçues et des réponses apportées.

Les parents d'élèves délégués rencontrent ou transmettent les questions au directeur au moins 8 jours avant le conseil d'école afin qu'une réponse puisse être apportée lors de celui-ci.

- **Présentation des membres du conseil d'école**

Les membres du Conseil d'école se présentent (identité et qualité) lors d'un tour de table. Chaque enseignant énonce la classe dont il a la charge dans l'école.

Mmes Duc et Fontana assistent en qualité d'Agent Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles les enseignantes de maternelle.

Mme Grousset accompagne en qualité d'Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap un élève de CM2.

Le Réseau d'Aides Spécialisées Aux Élèves en Difficulté est composé uniquement d'une psychologue scolaire pour l'école Primaire Simone Veil. Un RASED est composé de 3 personnes : une psychologue scolaire, une maîtresse E (dominante pédagogique pour apprendre à apprendre) et une maîtresse G qui devrait s'occuper du comportement (apprendre à être élève) or l'école et la circonscription n'en possèdent pas. Le RASED dont l'école fait partie s'occupe d'un secteur de 12 écoles dont une ULIS.

L'école Simone Veil accueille Mme Borde effectuant le complément de Mme Guetaz, Mme Aubert effectuant la décharge de direction ainsi que Mme Grousset, AESH et Mme Pichon, psychologue scolaire.

Ce conseil d'école acte l'élection des représentants de parents d'élèves comme suit :

Titulaires :

Madame Albert

Madame Bosio

Monsieur Dufour

Monsieur Guérin

Monsieur Toussaint

Monsieur Bouchet

Madame Ferney

Suppléants :

Madame Marco

7 sièges au titre de titulaires étaient à pourvoir, ils l'ont tous été.

1 suppléant est également élu.

Le taux de participation est de 64.94 % soit 8 points de plus que l'année scolaire précédente. Il est à noter que le nombre de bulletins blancs ou nuls est inférieur d'année en année : il s'élève à 6 uniquement.

Le directeur, au nom de la communauté éducative, remercie les parents pour leur engagement dans cette élection.

Le PV est annexé (**ANNEXE 2**).

Le rôle des parents d'élèves au conseil d'école a été expliqué en détail à tous les parents par les enseignantes et le directeur de l'école. Pour résumer, il consiste principalement à transmettre toutes les questions et préoccupations des parents et de les informer sur les décisions prises lors de ce conseil.

En aucun cas durant les conseils d'école, les parents d'élèves délégués ne doivent évoquer le cas particulier de tel ou tel enfant scolarisé dans telle ou telle classe. Leur rôle consiste à représenter par leur élection, tous les parents de l'école.

L'ensemble de l'équipe félicite les nouveaux parents délégués élus et les remercie pour leur engagement dans cette instance primordiale pour l'école.

I. Fonctionnement de l'école

A. Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte d'utilisation des outils informatiques

L'ensemble des membres présents a bien conscience du caractère primordial du cadre nécessaire dans une école. Ces documents de cadrage ont été remis-à-jour l'année scolaire dernière. Aucune modification n'a été apportée cette année scolaire.

L'ensemble des documents est lu et discuté en détail (**ANNEXE 3**).

B. Projet d'école

Chaque école, en fonction de ses singularités propres, possède un projet d'école. Aucun projet d'école n'est par conséquent semblable.

Le projet d'école qui est le nôtre s'articule autour de plusieurs points clés essentiels dans la réussite des apprentissages de nos élèves.

Le projet d'école avait d'ores et déjà été repris avec des actions nouvellement inscrites à la rentrée scolaire 2021.

L'école a fait l'objet d'une évaluation lors de l'année scolaire 2022-2023. Après ce temps d'évaluation, le projet d'école a été mis à jour durant l'année scolaire suivante (2023-2024).

Le projet d'école est lu et discuté en détail (**ANNEXE 4**).

- Volet 1 : les apprentissages et le suivi des élèves.

Objectifs :

- Améliorer la compréhension des consignes
- Améliorer la compréhension de texte.
- Concevoir et écrire de manière autonome un texte cohérent en utilisant ses connaissances orthographiques et grammaticales.
- Résoudre les problèmes relevant des quatre opérations.
- Organiser les données en sachant lire et utiliser un graphique.
- Maintenir son attention le temps d'une activité.
- Utiliser le numérique comme source de culture ou de pré-construction de projet

culturel.

- Généraliser l'usage des outils numériques présents dans l'école.
- Aménager les apprentissages pour permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- Mettre en place une pédagogie différenciée.
- Mettre en place les différents plans d'accompagnement des élèves et les rendre plus efficaces.
- Suivre le parcours individuel de chaque élève pour permettre une meilleure prise en charge.

- Volet 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire :

Objectifs :

- Favoriser la découverte de l'environnement naturel, artistique et culturel, proche entre lac et montagne et agir pour sa protection.
- Faire prendre conscience du corps et travailler l'hygiène avec les élèves.
- Utiliser de manière adéquate les nouveaux espaces de la cour de récréation.
- Œuvrer contre le harcèlement scolaire.
- Enrichir le parcours citoyen des élèves avec des cérémonies républicaines.
- Sensibiliser les enfants et les parents à l'usage des écrans
- Participer au permis piéton et au permis internet en lien avec les forces de l'ordre.

- Volet 3 : les acteurs et le fonctionnement de l'école.

Objectifs :

- Faire vivre la charte des ATSEM.
- Inclure davantage les AESH dans le fonctionnement de l'école.
- Favoriser les liaisons avec le périscolaire.
- Favoriser les liaisons intra et inter-cycle.
- Favoriser la co-éducation en rencontrant les parents 2 fois par an.
- Mettre en place des temps de visite et d'accueil commun pour préparer la rentrée scolaire.
- Diffuser un livret d'accueil aux nouveaux entrants.
- Inviter les parents lors de journées spécifiques.
- Développer le rôle institutionnel des parents d'élèves délégués.
- Informer les parents et les partenaires du fonctionnement de l'école.

- Volet 4 : l'école dans son environnement institutionnel.

Objectifs :

- Généraliser l'usage du numérique pour la communication.
- Mettre en place des liaisons avec les autres écoles et le collège de secteur.

C. Caractéristiques de l'école

a. Les effectifs

À ce jour, nous avons des effectifs constants par rapport à l'année dernière suite à de nombreuses arrivées en PS et dans plusieurs niveaux.

Il y a aucune variation depuis le 1^{er} septembre.

L'école compte à ce jour 177 élèves et 9 enseignants répartis comme suit :

Classe	Enseignant	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombres d'élèves au total
PS-MS	Mme Clément	12 PS 3 MS	11 PS 2 MS	23 PS 5 MS
MS-GS	Mme Clair	6 MS 8 GS	7 MS 3 GS	13 MS 11 GS
GS-CP	Mme Comas	6 GS 7 CP	2 GS 9 CP	8 GS 16 CP
CP-CE1	Mme Champier	5 CP 4 CE1	6 CP 7 CE1	11 CP 11 CE1
CE1-CE2	Mme Guetaz Mme Borde	3 CE1 5 CE2	2 CE1 14 CE2	5 CE1 19 CE2
CM1	Mme Lhotel	12	19	31
CM2	M. Déchène- Cotillon Mme Aubert	12	12	24
Total		83	94	177

La mairie "met à disposition" 2 Agents territoriaux spécialisés des Écoles Maternelles actuellement.

Sauf variation conséquente sur la hausse du nombre d'élèves entrant en maternelle les prochaines années scolaires, compte-tenu du fait que plusieurs promotions conséquentes - CM1, CM2 – sont présentes dans l'école, une fermeture de classe aura probablement lieu dans les prochaines années si les nouveaux arrivants dans la commune ne se traduisent pas par une hausse d'effectifs dans l'école...

Mme Gony mentionne qu'un courrier sera effectué par la municipalité aux moussards afin d'anticiper les futures inscriptions pour la rentrée de septembre 2025.

b. Les locaux

L'école est un bâtiment comportant 3 salles de classe au rez-de-chaussée, 4 au 1^{er} étage et 2 au 2^{ème} étage. Des salles annexes sont utilisées également durant le temps scolaire comme la salle de sieste, la salle de motricité/sieste, un petit atelier, une classe au 1^{er} ainsi que les toilettes se trouvant à chaque niveau de l'école.

L'école possède, au 1^{er} étage, une grande salle des maîtres ainsi qu'un bureau de direction doté aussi d'une salle des archives.

L'ensemble des classes d'élémentaire a déménagé durant l'été 2023 afin de ne plus utiliser le 2^{ème} étage dans un souci d'économie.

Deux cours de récréation sont également présentes, une première à proximité du bâtiment maternelle et une seconde en hauteur. Les deux possèdent des petits espaces verts.

Les locaux sont également utilisés pour les temps périscolaires. En effet, les garderies se déroulent dans les deux classes au rez-de-chaussée les plus proches du parking de la Vierge. De plus, la cantine pour les enfants de maternelle est installée dans les locaux.

Enfin, une salle polyvalente, une salle « vidéo » sont à disposition de l'école sur le temps scolaire.

Il est à noter également qu'un petit potager est utilisé par les maternelles au centre de l'école.

Pour rappel, les locaux appartiennent à la mairie et les fonctionnaires de l'Éducation Nationale n'en sont que de simples usagers. L'ensemble des locaux cités est en très bon état.

À ce titre, l'intégralité de l'équipe de l'école Primaire Simone Veil adresse ses vifs remerciements à la mairie pour la qualité des locaux mis à disposition.

L'école utilise également des espaces partagés. En effet, l'école peut bénéficier de la

bibliothèque qui fait partie des locaux mais également du stade à proximité de l'école. À ce titre nous remercions également la mairie pour ses mises à disposition.

D. Sécurité

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respectent les règles et les protocoles. Il s'agit d'une condition impérative.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté comprend plusieurs parties : la partie risques majeurs qui concerne des inondations, des avalanches, des feux ou explosion proche de l'école ; la partie attentat/intrusion pour toute attaque dans ou à proximité de l'école, a été entièrement refondée suite à un changement de document institutionnel.

Les comportements à adopter lors de ces différents évènements sont très différents voire même quasiment opposés : confinement groupé, confinement par classe ou fuite, il est évident que tout ceci doit être réfléchi et construit dans une cohérence de sécurité pour tous les élèves.

Dans un souci de sécurité, nous ne donnerons pas davantage de détail ou de précision sur ces informations.

À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à plusieurs risques : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer et savoir adopter la bonne attitude le cas échéant.

L'école est dotée de 3 alarmes différentes, utilisables pour des tests : incendie et attentat/intrusion et risque majeur ; suite à l'installation d'un nouveau système d'alarme attentat/intrusion.

Plusieurs exercices ont été effectués depuis la rentrée : 2 PPMS et 1 exercice incendie.

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice incendie en date du 12 septembre. Les enseignants étaient informés qu'un exercice aurait lieu et les élèves également. Celui-ci s'est déroulé alors que la moitié des élèves étaient en récréation. Tout s'est bien déroulé, même si certains comportements n'étaient pas tout à fait adaptés (fermeture des portes et lieux de rassemblement).

L'évacuation s'est réalisée en 2 minutes 01 secondes pour l'ensemble du bâtiment.

Un temps d'échange a eu lieu afin de répondre aux interrogations des élèves.

Ensuite, un exercice de type attentat/intrusion « confinement » a été réalisé le 19 septembre.

Aucun incident majeur n'est à signaler. L'ensemble des consignes a été bien respecté. L'exercice s'est très bien déroulé. Il y a uniquement de tout petits ajustements à mettre en place.

À ce titre, le directeur rappelle qu'aucun adulte, sans qu'il n'ait été autorisé, n'a vocation à rentrer dans l'enceinte scolaire durant le temps scolaire. De plus les attroupements sont également proscrits aux abords de l'école ainsi que toute sortie à proximité de l'école compte-tenu du plan Vigipirate.

Enfin, un exercice de type risques majeurs « confinement » a été réalisé le 03 octobre en après-midi.

L'exercice s'est très bien déroulé. L'ensemble du protocole a été respecté, les élèves ont été mis en sécurité de manière rapide et ont pu continuer leur journée.

L'équipe de l'école a bien pris la mesure de l'ensemble des dangers pouvant être présents à l'école et s'y est préparée en conséquence. Les différents types d'alerte (attentat/intrusion et incendie) peuvent néanmoins rester difficiles à différencier par les enseignants.

Plusieurs autres exercices de type mise en sûreté ont été programmés lors de chaque période jusqu'à la fin de l'année. Les enseignants, tout comme les élèves, ne seront pas forcément prévenus en amont.

La commission de sécurité (tous les 5 ans pour l'école) s'est déroulée lundi 30 septembre. Plusieurs aménagements au sein de l'établissement sont à effectuer par la municipalité.

E. Travaux

Durant l'été de nombreuses des petites réparations du quotidien ont été réalisés par le service technique municipal.

L'ensemble de l'éclairage de l'école a été passé en LED. Un rafraîchissement des peintures a également eu lieu dans les escaliers d'élémentaire ainsi que dans le couloir de la garderie. De plus, l'ensemble des chasses d'eaux de maternelle et des robinets ont été détartrés.

Deux stores ont été installés récemment au niveau des classes 8 et 9 pour pallier aux fortes chaleurs.

L'ensemble des utilisateurs, aussi bien membres de l'équipe, qu'enfants, remercie grandement la mairie pour tous ces aménagements dans les locaux scolaires qui permettent à tous de travailler sereinement dans un cadre agréable et fonctionnel.

F. Hygiène à l'école

Le ménage à l'école est assuré tous les soirs par une société extérieure pour la partie élémentaire et la classe de GS-CP.

Le ménage en maternelle est effectué par les ATSEM le soir après la classe. Un ménage approfondi a lieu durant les vacances scolaires.

G. Budgets municipaux

Un lien très étroit est présent entre budget et projet. Comme la plupart des projets ont un coût élevé, les budgets attribués à l'école Simone Veil s'avèrent conséquents.

a. Budgets de fonctionnement

Un budget de fournitures est attribué à l'école pour des achats courants.

En effet, par ce budget de fonctionnement sont commandés des cahiers, des stylos, etc... Les livres sont également achetés en utilisant ce budget.

Il fonctionne en année civile pour la mairie mais l'école fait le choix de l'utiliser sur les années scolaires. Il s'élève à 58 € par élève. Le budget est maintenant reportable d'une année sur l'autre.

Les commandes s'effectuent chez plusieurs fournisseurs comme Lacoste, Pichon (aucun marché public unique n'est mis en place pour les fournitures) ou la librairie des Danaïdes pour les livres.

Concrètement, les enseignants, par l'intermédiaire du directeur, effectuent des demandes de devis auprès des fournisseurs.

Ceux-ci sont transmis à la mairie, après vérification du budget restant par le directeur mais également par l'agent comptable de la mairie.

Ensuite, les devis sont validés, ou non, par les élus en mairie afin d'engager la dépense, pour que la commande puisse être transmise. Quand la commande est réceptionnée, l'exactitude des produits livrés est vérifiée puis le paiement est effectué par la mairie sur présentation de la facture du fournisseur.

Auparavant, à ce budget de fournitures était greffé un budget pour la direction et une ligne spéciale pour le papier.

Un travail de concertation a eu lieu avec la mairie afin de faciliter la gestion de ces lignes budgétaires, parfois complexe en termes d'imputations, et rendre l'ensemble plus efficient. Une seule et même ligne fourniture est présente maintenant.

Celle-ci est équitablement répartie entre les classes et les élèves.

Un budget est également présent concernant le photocopieur. Ce dernier appartient à la mairie. Chaque copie coûte 0,0035 €. Un budget d'environ 900 € est alloué pour les copies soit plus de 1200 copies par élève.

b. Budget d'investissement

Ce budget investissement est particulier. Il s'articule autour de deux lignes qui reflètent les besoins.

La première est fixe. Elle s'élève à 500 € pour du petit matériel qui a été utilisé pour le massicot et du matériel de cuisine.

Ensuite une ligne, plutôt réservée aux investissements de gros matériels pour l'école.

Ce budget investissement ne représente pas un budget en tant que tel mais est activé à la demande des écoles. À ce titre, les travaux de peintures (couloir élémentaire, classes 4 et 5) y sont imputés ou autres gros travaux. Du gros matériel pour l'école y est également budgété comme des tables ou chaises. À ce titre une seconde livraison de 10 tables (avec casier) et 10 chaises vient d'être effectuée avant la rentrée scolaire.

H. Coopérative scolaire

Auparavant, la municipalité prévoyait au budget une ligne de 1000 € pour les projets pédagogiques divers. Ceux-ci étaient utilisés pour des jeux de cour de récréation, petit matériel pour les activités sportives. Or cette utilisation posait difficulté puisqu'elle relève plutôt d'un investissement. La mairie prévoyait également 5500 € pour le transport. Plusieurs lignes ont été ajoutées au budget : classe de découverte et savoir rouler à vélo.

L'école a souhaité adhérer à l'association départementale OCCE (Office Centrale des Coopérative à l'École) afin de pouvoir gérer au mieux l'argent des projets pédagogiques au sein de l'établissement. L'adhésion à la coopérative permet une meilleure fluidité de traitement des dépenses en lien avec la gestion des projets de l'école. L'ensemble est très réglementé par la circulaire du Ministère datant de 2008.

L'OCCE, en plus d'offrir un cadre légal pour la gestion de l'argent à l'école, est également un mouvement pédagogique qui propose aux écoles des actions pédagogiques autour de la coopération à l'école, du prêt de matériel, des formations.

Aucune participation financière n'est actuellement demandée par la coopérative scolaire étant donné qu'une adhésion était jusqu'alors présente par l'APEM mais des dons sont réalisables comme pour chaque association.

L'APEM, association indépendante, a vocation à, évidemment, poursuivre sa mission avec toutes les activités proposées à destination des petits et des grands en dehors du temps scolaire afin de récolter des fonds pour compléter le financement des projets.

La totalité des lignes évoquées ci-dessus (hors APEM) sont globalisées dans un ensemble « projet pédagogique » et versées à la coopérative scolaire sous forme de subvention qui se charge de la répartition et de la gestion de l'ordre de 11 392 €.

Il est à noter que le bilan financier est présenté au 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire suivant celui-ci. Néanmoins, dans un souci de transparence, la subvention municipale est répartie équitablement entre les classes et les élèves après avoir soustrait les dépenses en lien avec la piscine, la classe de découverte et le savoir rouler à vélo, qui sont tous spécifiques à certains niveaux. Chaque classe se voit donc allouer environ 900 € pour des dépenses d'intervenants, de transport ou tout autre projet. La coopérative n'a pas vocation à conserver de l'argent sur son compte bancaire d'une année sur l'autre mais doit financer des projets pour les élèves.

L'historique des échanges avec l'Association des Parents d'Élèves de Mouxy est abordé par le directeur et Mme Gony. Il est déploré que la situation ne soit pas encore réglée malgré tous les échanges.

Mme Gony aborde la question de la subvention municipale qui, en accord initialement avec l'APEM, a été versée à la coopérative scolaire puisque celle-ci est de toute façon utilisée pour des projets pédagogiques. Cette subvention, présente depuis plusieurs années (lorsqu'une coopérative scolaire existait déjà à l'école, la subvention était donnée à la coopérative) n'a jamais eu pour vocation de constituer une épargne, mais à financer des frais de fonctionnement ou de projets, donc aurait été reversée à la coopérative scolaire indirectement de toute façon. Il en est de même pour la subvention concernant le spectacle de Noël.

L'équipe enseignante mentionne le fait qu'il leur est difficile de s'engager dans des projets ne connaissant pas les sommes allouées en complément du budget de la coopérative scolaire et se questionnent quant à l'avancement dans un tel contexte.

I. Fonctionnement et état financier n-1 de l'Association des Parents d'Élèves de Mouxy

Mme Gilbert et Mme Trucchi ne sont présentes qu'en début de conseil d'école, jusqu'à 19h15.

Mme Gilbert mentionne que l'assemblée générale s'est tenue le 24 septembre. Elle avait pour ordre du jour la présentation de l'APEM, de ses activités, le bilan moral et financier, le bilan prévisionnel, les manifestations 2024-25, des remerciements, l'élection ainsi que les questions diverses (**ANNEXE 5**).

Il est mentionné que le montant de l'adhésion sera toujours de 14 € pour un enfant, 20 € pour une fratrie. 60 familles ont adhéré à ce jour.

L'année scolaire dernière, les manifestations réalisées ont permis de rapporter 12 376,22 €. 15 196,79 € d'activités pédagogiques ont été financées. 225,75 € ont été investis et 512,95 € dépensés pour des dépenses diverses.

Le total des dépenses s'élève à 16 635,35 € soit un déficit de 4 259,34 € dû au manque d'animations (malgré le succès des fêtes de l'automne, de l'hiver ainsi que la kermesse) même si une trésorerie importante est encore présente au sein de l'APEM.

Il est souligné que les classes de CM1 (ski et voile), CE1-CE2 et CE2 ont été privilégiées en termes de budget l'année scolaire dernière.

Mme Gilbert poursuit en mentionnant que la coopérative scolaire créée change le mode de fonctionnement. Celui-ci n'est toujours pas acté et les projets sont suspendus par le directeur qui ne peut engager une somme dont la coopérative n'est pas la seule financeuse. Il est mentionné que l'APEM est en attente de devis qui seront signés par l'APEM et la coopérative scolaire. Ce qui démontre bien que la subvention est utilisée en intégralité et après le règlement d'une attestation de versement de subvention.

Mme Gilbert mentionne que la municipalité a rejeté la demande de subvention de 800 € et que l'APEM est en attente d'éléments notamment des délibérations justifiant ce non accord.

Le calendrier des manifestations est en cours d'élaboration. Il est mentionné que le bureau comporte 6 membres au lieu de neuf présents auparavant avec comme présidente : Mme Gilbert, coprésidente : Mme Trucchi, trésorier : M. Labadie et co-trésorier : Mme Battentier

Il est mentionné que l'APEM souhaite travailler avec l'équipe enseignante dans un climat de confiance.

Mme Clair questionne Mme Gilbert, sur le point de partir, quant à la somme allouée par enfant afin que les projets puissent démarrer. Il est répondu que des éléments sont encore en attente.

II. Communication

A. Parents/Enseignants

La relation parents/enseignants constitue une relation capitale pour les apprentissages des élèves. Elle représente un aspect primordial de la vie de l'école.

Elle s'effectue à travers différentes modalités :

- Entrevue au portail puisque chaque enseignant raccompagne sa classe au portail aux horaires de sortie.
- Cahier de liaison, mail où les informations de l'école et de la famille sont échangées.
- RDV pris par le biais du cahier de liaison ou pris « par vague » au moment des remises des livrets scolaires.

De plus chaque rendez-vous est préparé par l'enseignant de la classe et fait l'objet d'un petit compte-rendu si la situation l'exige afin de permettre le suivi rapproché de l'élève.

Chaque parent ne doit pas hésiter à faire part de toute interrogation à l'enseignant ou au directeur. L'équipe éducative sera toujours à l'écoute des parents.

B. Parents/Direction

La relation parents/directeur est indispensable pour le bon fonctionnement de l'organisation de l'école.

D'une manière générale, la relation s'effectue principalement en distanciel par mail, téléphone ou SMS.

Le directeur reste évidemment disponible sur son jour de décharge (le jeudi) ou à d'autres moments pour rencontrer les parents de l'école qui le sollicitent.

Néanmoins, des rendez-vous « administratifs » ou « pédagogiques » en lien avec les enseignants sont organisés par le directeur pour des situations relevant de sa compétence.

C. Parents/Mairie

Les relations parents/mairie se déroulent par téléphone ou mail. Un rendez-vous peut être pris sans problème.

Mme Fastier, responsable du service scolaire est en lien très régulièrement avec les parents concernant les aspects périscolaires.

Elle est disponible sur rendez-vous pour recevoir également les parents pour toute interrogation.

Au besoin, si les conditions l'exigent, un rendez-vous tripartite peut-être organisé : parents, école, mairie.

Plusieurs points quotidiens sont effectués entre le périscolaire et le scolaire (tant enseignant-personnel périscolaire, qu'entre responsables) afin de permettre une meilleure fluidité pour les enfants et d'anticiper tout problème.

III. Projets et vie de l'école

A. Axes généraux

Les illustrations du projet d'école sont multiples au sein des classes.

Tout d'abord, la plupart se réalise dans les classes elles - mêmes avec des éléments sur lesquels l'enseignant insiste davantage. Ceci s'illustre par les consignes, par de l'enseignement explicite ou même un travail approfondi en compréhension de texte, en résolution de problèmes, en expression écrite (axes du projet). La valorisation est également présente en expression écrite.

De plus, les élèves utilisent également des outils de différenciation comme l'aide de l'adulte, consigne spéciale, outils : l'ardoise, les tables, l'opération à poser ou « décorticage » pour la résolution de problème par exemple.

L'usage du numérique est facilité par les VPI, les tablettes présentes dans les classes. Néanmoins, un problème d'équipements utilisables par les élèves est à souligner.

Ensuite, d'autres actions relèvent du domaine collectif et nécessitent une réflexion davantage approfondie de la part des enseignants : mise en place de temps communs entre enfants, attention, difficulté scolaire ou l'inclusion des enfants. Ces réflexions aboutissent à des mises en place, à des phases de test et de retour en commun (par exemple pour l'attention : des actions ou des mises en place pédagogiques qui rendent les élèves plus attentifs à leur travail).

Enfin, des actions et manifestations plus ouvertes sur l'extérieur se construisent notamment l'intégration de tous les agents, les liaisons et surtout la co-éducation réalisée par les parents et l'école comme la course ELA, la kermesse ou de manière plus institutionnelle les restitutions devant parents.

B. Présentation des supports pédagogiques en lien avec le projet d'école

Les supports pédagogiques, ayant tous un lien avec les différents axes et objectifs du projets d'écoles, sont multiples.

Afin d'illustrer le volet 1 :

- Des documents pédagogiques spécialement édités pour les enseignants sont présents pour les objectifs consignes, compréhension de texte, écriture et résolution de problèmes
- Des jeux pédagogiques ou du matériel spécifique notamment pour la compréhension de consignes, l'expression écrite (supports inducteurs) ou la résolution de problèmes.
- Outre les outils en tant que tels, de nombreuses applications sont disponibles et utilisées sur les tablettes.
- Un outil de suivi des élèves approprié afin de gagner en efficacité de suivi.

Volet 2 :

- Des supports spéciaux d'intervenants (démarche et matériel notamment)
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par des équipes du Ministère notamment concernant l'hygiène, le harcèlement scolaire, l'éducation aux écrans ou même les différents permis mis en place.

Volet 3 :

- Des supports de liaisons partageables facilement entre enseignants tant internes qu'externes avec les parents
- Des outils pédagogiques communs.
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par les équipes du Ministère

notamment concernant la co-éducation.

Volet 4 :

- Des outils numériques adaptés aux besoins de l'école.

C. Présentation des actions de prévention contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement est une violence, peu visible et très insidieuse, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Le harcèlement scolaire est en passe de constituer un véritable fléau au niveau de l'école en général.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force est présent entre des élèves. D'autre part, on relève le caractère répétitif des violences et la volonté de nuire à la victime.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples (décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, autres).

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut entraîner des conséquences sur le développement psychologique et social de l'enfant et l'équipe pédagogique en est pleinement consciente. Ces derniers temps, plusieurs cas dramatiques de suicide de collégiens, qui étaient victimes de harcèlement, ont fait prendre conscience de l'ampleur et de la gravité de ce problème, amplifié encore par les réseaux sociaux.

L'école, comme chaque école sur le territoire, a dû mettre en place un plan de prévention contre le harcèlement scolaire. Ce dernier est annexé au PV (**ANNEXE 6**).

Après plusieurs temps de réflexion, l'équipe a construit un plan de prévention autour des axes nationaux s'illustrant par plusieurs actions :

- Stratégie d'équipe – travail d'équipe, temps d'échange réguliers, lien avec l'Équipe de l'école
- Coéducation – temps d'échange avec les parents, partenariat, orienter en cas de besoin, favoriser la communication, l'accompagnement des parents
- Des élèves acteurs de la prévention – mettre les élèves au cœur des projets, favoriser les débats notamment en EMC, mise en place des systèmes de responsabilité
- Qualité de vie à l'école – accueillir les nouveaux arrivants, expliciter les projets, favoriser les échanges

- Justice scolaire – mise en place de sanctions justes et éducatives, construction des règles de vie
- Partenariat – favoriser les partenariats locaux avec les associations et les services institutionnels

Le traitement de chaque situation de harcèlement suit un protocole national très cadré.

Les enseignants abordent cette thématique dans chaque classe en début d'année scolaire. De plus, à chaque situation problématique récurrente, une sensibilisation est de nouveau effectuée.

Cette année, la MAE a fourni plusieurs documents pédagogiques pour les classes de cycle 1 et 2 et interviendra pour la mise en place d'un jeu au sein des classes de CM.

D. Projets des classes en lien avec le projet d'école

a. Projets communs

1. Rallye et défi

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques pour les cycles 3.

Un défi d'additions et soustractions vient d'être mis en place au sein du cycle 3 (adapté à chaque niveau) il y a quelques jours. Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

D'autres défis auront lieu durant l'année scolaire.

Plusieurs classes vont mettre en place les problèmes du rallye mathématique départemental de la Savoie. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

2. L'écologie

Les élèves ont tous participé au défi de l'éco-mobilité le vendredi 20 septembre organisé par Grand-Lac. 79,4 % des élèves sont venus à pied ou à vélo.

Mme Pantz présente le projet d'écomobilité scolaire qui sera mis en place cette année scolaire à partir de la période 2. Les parents seront sollicités à travers un questionnaire et pourront

faire remonter leurs remarques début novembre. Il est également mentionné que des aménagements pourront être mis en place par la suite par la municipalité, l'agence écomobilité et l'école. L'ensemble de la démarche sera accompagné par l'agence écomobilité : diagnostic des déplacements domicile-école, plan d'action concerté (avec des parents volontaires), sensibilisation des élèves et de leurs familles (10 séances par classe), bilan et communication : **ANNEXE 7**.

Les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2, CM1 et CM2 devraient bénéficier d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation s'effectuera sous différents angles. Les différentes classes ont construit une progression sur l'ensemble des niveaux ciblés par ces actions tant concernant les déchets, le tri que le recyclage et le gaspillage notamment pour les plus grands. Les PS-MS-GS utiliseront des jeux pédagogiques sur le tri et le recyclage des emballages recyclables, proposés par Grand Lac et le service de valorisation des déchets (prêt de jeux gratuits).

3. Cycle natation

Un cycle natation est prévu en octobre/novembre pour les CE1-CE2 et les CM1 et en février/mars pour les GS-CP et CP-CE1. Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine.

4. Octobre rose et novembre bleu

Les classes de MS-GS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu.

Différentes productions sont créées par les enfants pour un affichage sur les vitres de l'école.

Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

5. Les cérémonies

Les classes de CM1 et CM2 participeront aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils entonneront quelques couplets des Allobroges puis le Chant des Partisans.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

6. Bouchons d'amour et solidarité

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, le ménager que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipements spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

De plus, les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) sont une association qui se réclame des valeurs fondamentales qui sont l'autonomie de l'individu, la laïcité, la solidarité.

Ainsi en Savoie, les PEP aident plus de 500 enfants pour un montant de plus de 30 000€. La totalité des sommes perçues par le biais des cotisations est proposée sous forme de bourse pour, le restaurant scolaire, les classes de découverte, les sorties scolaires avec nuitées, les séjours en centres de vacances, ou bien sous forme d'une aide exceptionnelle (situation familiale momentanément très difficile – décès d'un parent...). En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, les PEP gèrent le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD), service gratuit pour les familles, permettant à des élèves malades ou accidentés de poursuivre leur scolarité (du CP à la Terminale). L'Association met également à la disposition des enfants aveugles ou déficients visuels un service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAS).

Les établissements scolaires publics organisent un appel à cotisation auprès des élèves et des adultes de l'établissement. 277 € ont été récoltés cette année scolaire.

Les deux classes de CM seront également sensibilisés à la santé par trois interventions du service de la ligue contre le cancer.

7. La course ELA

Avant les congés d'automne, les élèves auraient dû participer à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA. L'objectif est la sensibilisation des élèves à la différence, au handicap et au respect des différences en les faisant participer à lutter contre la leucodystrophie

Compte-tenu du plan vigipirate et de l'interdiction de pratique des activités aux abords de l'école, la course est reportée aux beaux jours. Les élèves prêteront symboliquement leurs jambes aux enfants ne pouvant plus s'en servir. Leur entourage peut récompenser leurs efforts sportifs par des dons.

Les élèves de CM réaliseront la dictée ELA, corrigée conjointement par leur entourage et l'école.

8. La grande lessive

Les élèves de GS-CP participent au sein de leur classe à la grande lessive – installation d'œuvres éphémères – « pareil/pas pareil » .

L'objectif est de promouvoir la pratique et l'enseignement artistiques, et de développer le lien social.

9. Festival du livre

L'école participera au festival du livre de Lyon en décembre.

Le principe est assez simple. L'organisme prête des livres à l'école durant une semaine. Les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total des ventes en bon d'achat livre.

10. Le conseil d'école élève et l'instance municipale jeune

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école. Les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes respectives, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie.

Cette année, la municipalité et l'équipe pédagogique ont souhaité mettre en place une instance municipale jeune. Celle-ci sera composée de neuf élèves de CM1/CM2. L'instance municipale jeune a pour mission d'initier la jeunesse à la vie politique réelle et de collecter les idées/initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour l'amélioration de la vie dans le cadre municipal.

Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 8**) et le document de présentation de l'instance jeune également (**ANNEXE 9**).

11. Permis piéton et permis internet

Les CE2 participeront au permis piéton et la classe de CM2 au permis internet. Ces permis se déroulent avec la coordination de la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure).

Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

12. Les dispositifs de soutien pédagogique

L'Éducation Nationale offre la possibilité aux enseignants volontaires, par le biais de missions incluses dans le nouveau dispositif nommés PACTE, d'organiser du soutien durant la période scolaire ou pendant les interruptions pédagogiques. Celui-ci ne peut plus se mettre en place au sein de l'école mais seulement au collège où le directeur intervient en renforcement en langue et en mathématiques.

Néanmoins, le dispositif vacances apprenantes va se mettre en place durant les congés d'automne et les congés suivants comme ce fut le cas durant l'été ou tout au long de l'année scolaire précédente. Le directeur accueillera principalement des élèves de CE2 et CM pour de la remédiation scolaire à travers des approches davantage transversales mais également des activités sportives et culturelles.

13. Le site internet de l'école

Le site internet permet de centraliser les informations clés tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire tant pour les parents de l'école que pour les futurs entrants. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

b. Projets des classes

1. La classe de CM2

i. Projets pédagogiques majeurs

La classe de CM2 va travailler autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la piscine aqualudique de Chambéry. Ils ont poursuivi la matinée en visitant la scène nationale de Malraux. L'après-midi, le site synchro-bus de l'agglomération a été présenté ainsi que le Chambéry Savoie Stadium.

Ensuite, si le budget de l'APEM le permet, les élèves bénéficieront d'autres interventions durant l'année scolaire, à Chambéry, du service patrimoine. Elles seront consacrées à l'aménagement des quartiers spécifiques et sur la fonctionnalité du centre-ville, de l'espace vécu qui évolue dans le temps, en lien avec la seconde guerre mondiale.

De plus, les élèves seront également amenés à réfléchir à l'histoire de leur territoire en lien avec l'aménagement de la station de ski de proximité du Revard avec la FACIM. À ce titre, sur place, ils découvriront, par la suite, l'aménagement réel de la station en prenant en compte les différentes contraintes historiques et actuelles.

Enfin, si le projet est amené à pouvoir se réaliser totalement en termes de financement, les élèves pourront découvrir les archives départementales ainsi qu'approfondir les notions déjà abordées en classe et dans les sorties concernant les mouvements de population et l'habitat de montagne au musée Savoisien.

L'ensemble de ces activités s'inscrit totalement dans le programme de géographie de CM2 avec notamment l'étude des notions d'habitat, des déplacements et de l'aménagement durable

Une multitude de compétences s'illustre dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

ii. Projets pédagogiques mineurs

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un enfant est nommé maître assistant pour répondre aux questions de ses camarades, reformuler ou expliquer des notions.
- Chaque jour, un perroquet est présent dans la classe afin de répéter ou reformuler des consignes.
- Par trinôme, les élèves, à tour de rôles recherchent des recettes de cuisine. La recette est sélectionnée, les ingrédients commandés et la recette réalisée intégralement par les élèves. Cette dernière s'effectue en lien avec les deux classes de maternelle.
- Par binôme, de manière hebdomadaire, les élèves lisent un album et questionnent leurs camarades de maternelle.

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Mise en place d'élèves médiateurs dans la classe afin de favoriser les relations cordiales et la gestion de conflits mineurs dans la cour de récréation.
- Deux délégués sont présents dans la classe afin de transmettre tout dysfonctionnement ou toute interrogation.
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle un jour par semaine.
- Proposition de jeux de cour autres que des jeux classiques de ballon. On recherche des idées innovantes.
- Mise en place d'actions solidaires – octobre rose, novembre bleu, collectes.
- Création de contenus (article, interview, reportage) sur des événements se déroulant à l'école et publication de ceux-ci.
- Apprentissage des différentes notions et techniques cinématographiques.

2. La classe de CM1

Plusieurs projets sont prévus : aqualis, voile et ski.

Nous nous rendrons à Aqualis pour travailler sur Le Lac du Bourget pour trois séances : le lac commence ici, les roselières et les zones humides et la macrofaune. Les élèves formeront des équipes et tenteront de résoudre des énigmes relatives au lac et à son territoire.

Les élèves utiliseront du matériel scientifique tel que le microscope afin d'observer le monde microscopique. Une sensibilisation à la pêche du plancton leur sera proposée ainsi qu'un visionnage des différents échantillons au laboratoire d'Aqualis.

De plus, dans le cadre du projet d'école, la classe participera à une classe de voile au printemps ainsi qu'à une classe de ski.

Ces deux activités répondent à divers points du programme :

- Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser, s'immerger...), dans des milieux variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bassin...), sur des engins (ou montures) instables (bicyclette, roller, ski, poney...), dans des environnements progressivement plus éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, plan d'eau...).
- Réaliser un projet de déplacement sur une distance et selon des modalités choisies. Doser ses efforts. Enchaîner diverses actions en grande profondeur
- Réaliser des parcours amenant à franchir plusieurs obstacles disposés à la surface, avec un départ dans l'eau.
- Connaître quelques éléments théoriques pour comprendre ce qu'est la navigation à la voile. Conduite et manœuvre d'un bateau.
- Conduire consiste à adapter constamment les réglages pour obtenir le rendement optimal du bateau en fonction des informations prises sur le milieu et le comportement du bateau.
- Manœuvrer le bateau consiste à prendre des décisions et agir pour modifier la direction du bateau, les allures, mais aussi les opérations de départ et d'arrivée, le choix des équipements en fonction des buts recherchés : aller d'un point à un autre, virer de bord autour d'un obstacle, arriver sur une plage...
- Connaître les différents mots de vocabulaire liés au bateau, mais aussi le vocabulaire technique utilisé en navigation.
- Savoir s'équiper.

- Enchaînement d'actions simples : trace directe, virage et arrêt en adoptant une posture jambes fléchies, buste droit et incliné vers l'avant, regard loin devant : ressentir la glisse.
- Tomber, se relever.
- S'arrêter vite face à un danger.
- S'engager dans la pente (épaule face à la pente).
- Répartir le poids du corps sur un ou deux skis en fonction des choix de direction.

3. Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2

- Les classes de CE1-CE2 et de CP-CE1 bénéficieront de 4 sorties nature sur la commune de Mouxy avec un intervenant. Les élèves observeront la faune et la flore au fil des saisons.
- Une sortie au Grand Filon (ancienne mine de fer à St Georges d'Hurtières) au mois d'avril : visite de la galerie, de l'école (classe d'autrefois, fermée aujourd'hui) et de l'espace musée + activité orientation.
- Projet "Nature et cheval" au centre équestre l'Etalon à Drumettaz. 2 jours au mois de juin (2 demi-journées d'équitation + 2 demi-journées d'activités dans la forêt).
- Sortie à Moulin Guitare aux Abrets, en juin avec pour thématiques : musique et nature pour les CP-CE1 si les financements de l'APEM le permettent.

4. La classe de PS-MS, MS-GS et GS-CP

Élaboration d'un projet pluridisciplinaire commun aux 3 classes « Voyage au fil du temps ! » support d'activités diverses et ludiques dans tous les domaines d'apprentissage avec étude des différentes périodes :

P1 : les dinosaures, P2 : la Préhistoire, P3 : l'Antiquité, P4 : Le Moyen Age, les rois et reines, P5 : La vie aujourd'hui et autrefois

Objectifs principaux :

- participer à un projet commun favorisant les échanges
- découvrir les grandes périodes de l'Histoire et y associer quelques événements, caractéristiques...
- observer l'évolution des modes de vie au fil du temps

- prendre conscience de l'existence de traces de notre histoire dans l'environnement proche
- découvrir un outil : la frise historique

Poursuite du projet commun à toute l'école : « Entre lac et montagnes »

-Poursuite du projet « le respect : Apprendre à vivre ensemble ! » :

Différentes activités seront proposées autour du thème du respect de soi, des autres et de notre environnement (Écocitoyenneté) avec également comme support la suite de l'aménagement du jardin.

Diverses animations et sorties sont planifiées et viendront enrichir nos projets.

Actuellement, sont prévues sous réserve qu'elles soient financées :

Pour les 3 classes :

-3 sorties dans notre environnement proche avec Victor Hausard, éducateur à l'environnement : découverte de la nature aux différentes saisons (écoute d'histoires en lien avec le thème, promenade, collecte d'éléments de la nature, prise d'empreintes, petit parcours...recherche des traces de la vie autrefois...)

-une sortie à la journée « Moulin Guitare » aux Abrets : voyage dans la nature en musique dans un univers médiéval et féerique en résonance avec les sens et les émotions

-spectacle de Noël : « Noël dans les Tuyaux » proposé par planetemomes

-visite de la Crémaillère avec les bénévoles de l'association TCAC de Mouxy

Pour les classes de PS/MS et MS/GS :

-sortie au château de Montrottier pour découvrir la vie au Moyen Age et le château avec participation à des ateliers « Au service de sa majesté ! » et chasse aux trésors dans le jardin du château

Pour la classe GS/CP :

-visite du Musée de l'ours des cavernes à Entremont le Vieux et participation à différents ateliers D'autres sorties ou animations pourront être organisées.

5. Le décroisement

Différents dispositifs sont ou seront mis en place afin de favoriser les échanges et les apprentissages.

Chaque après-midi, pendant le temps de repos des PS et MS, les 2 enseignantes de maternelle organisent des activités avec un groupe restreint de GS dans chaque classe (9 et 10 élèves). Les 2 groupes tournent chaque lundi afin de participer à toutes les activités proposées dans les différents domaines d'apprentissage (Langage/Phonologie, Écriture cursive, Graphisme et explorer le monde)

MS des 2 classes : des ateliers tourneront dans les 2 classes concernées chaque vendredi à partir de la P2.

Afin de favoriser la liaison GS /CP, la même pratique sera organisée entre la classe de GS/CP de Florence Comas et celle de MS/GS de Pascale Clair.

De plus, des liaisons s'effectuent avec la classe de CM2 :

- Lecture d'histoires par les CM2 ou poésie une fois par semaine en PS/MS et MS/GS
- Atelier de cuisine commun
- Installation du grand parcours des maternelle/CP par les CM2 en salle de motricité
- Participation à Octobre rose et Novembre bleu et création d'une œuvre collective par les classes de MS/GS et CM2

E. Accueil périscolaire

a. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire de Moux est un service de qualité.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de la famille de 4,90 € à 6,90 € avec un tarif spécial pour les PAI à 3,20 €.

Les enfants doivent être inscrits la veille à 14h sur eTicket ou auprès du service de la mairie dédié aux périscolaire.

À la sortie des classes, les enfants sont rassemblés par le personnel municipal pour un passage aux toilettes et un regroupement.

L'organisation du service est la suivante : restauration de tous les enfants du cycle 1, à l'intérieur de l'école durant un seul et même service et restauration des enfants du cycle 2, dans la salle des fêtes de la Mairie (de l'autre côté de la rue) à 11h30 puis à 12h30 les enfants du cycle 3.

La fréquentation de la cantine est similaire à l'année dernière en maternelle et légère baisse en élémentaire. Des moyennes de 38 repas en cycle 1 et 88 repas en cycle 2/3.

Le prestataire est l'entreprise Vacavant depuis le 01 septembre 2022. Les repas sont spécialement conçus pour la liaison froide. Les produits sont locaux et le circuit court est privilégié. Les repas sont constitués de 5 composantes : une entrée, un plat protidique (viande, poisson ou œuf) et d'un accompagnement (légumes et/ou féculent), un fromage ou un produit lacté et un dessert. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations du Ministère de la Santé. Les repas sont pour au moins 50 % issus de la filière Bio. Des menus sans porc et sans viande sont également proposés.

Le repas servi y est de qualité et la plupart des produits proposés sont locaux. Les enfants sont servis à table.

b. Garderies

Tout d'abord la garderie du matin commence à 7h15 à l'école.

Elle se termine à 8h20 lors de l'ouverture des portes/portails pour l'accueil des élèves.

Ensuite, la garderie méridienne est ouverte de 11h30 à 12h15.

Enfin, la garderie du soir commence à 16h30 après le temps scolaire et se termine à 18h30.

Un goûter est également prévu pour cette garderie.

Les tarifs varient de 1,75 € à 3,20 € pour la garderie matinale et de 2,15 € à 4,25 € pour celle du soir. Le tarif de la garderie méridienne est fixé à 1,10 €.

En moyenne, à la garderie du matin, 13 enfants sont inscrits. À celle du soir, environ 58 enfants.

Un accueil des enfants à 8h10 précise est offert par la mairie.

L'ensemble des garderies se réalise au rez-de-chaussée de l'école. Les garderies sont gérées par des employés municipaux.

c. L'aide aux devoirs

Suite à une demande d'un nombre conséquent de familles, en collaboration avec le directeur, la mairie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur inscription par période en 2022.

Une enquête est menée à chaque rentrée afin de cerner davantage les besoins. Plusieurs créneaux ont été ensuite proposés, regroupant plusieurs niveaux.

Il a été voté en conseil municipal un allègement du nombre d'élèves pour une mise en place de l'étude surveillée (une dizaine auparavant). Néanmoins, faute d'un nombre suffisant d'inscrits sur un même niveau ou sur deux niveaux consécutifs, aucune aide aux devoirs n'est mise en place durant cette première période.

IV. Parcours de l'élève

A. Évaluation des élèves

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les autres niveaux (nouveau pour les élèves de CE2 et CM2)

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ces évaluations mesurent la maîtrise de la langue française, y compris la compréhension écrite, l'orthographe et la fluidité de lecture. En mathématiques, elles portent sur divers domaines mathématiques, notamment l'arithmétique, la géométrie et la résolution de problèmes (**ANNEXE 10**).

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier leur enseignement. En effet, trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

Les résultats des élèves sont communiqués aux parents.

Il est à noter que pour plusieurs élèves et items, le temps constitue un des facteurs « d'échec » dans certaines compétences (exercices chronométrés). Les élèves, même s'ils connaissaient les réponses demandées, n'ont pas eu le temps nécessaire pour terminer les exercices.

Les évaluations nationales en 6ème permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. Elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.

L'évaluation est composée de deux épreuves non consécutives, en français et en mathématiques, de 1h (10 minutes de préparation et 50 minutes d'épreuve) et d'un test de fluence.

En français plusieurs items sont évalués notamment la compréhension de l'écrit : textes littéraires, documents, images ; la compréhension à l'oral : supports audio et vidéo mais aussi et surtout les connaissances en étude de la langue : orthographe, grammaire, lexique

En mathématiques les compétences évaluées sont multiples : connaissance des nombres, capacités de calcul et de résolution de problèmes, connaissances dans les domaines de la géométrie et des grandeurs et mesures

Chaque élève reçoit une fiche de restitution individuelle. Cette fiche de restitution a été améliorée de façon à simplifier la compréhension et la communication auprès des élèves et des parents. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun. Les résultats n'ont pas encore été transmis à l'école, ils seront abordés lors du prochain conseil d'école.

a. Résultats et comparatifs détaillés

Les résultats sont discutés et comparés (**ANNEXE 11**).

b. Analyse des résultats

Les enseignants ont souligné la difficulté que les élèves pouvaient rencontrer face à certains exercices nationaux. Les évaluations sont assez longues, le support n'est pas forcément toujours bien adapté (présentation, exercices avec notamment le mélange d'opérations ou bien support en lui-même).

Le manque d'attention sur la consigne notamment représente une source d'erreurs, ainsi que le chronométrage de certains exercices.

De plus, des compétences annexes peuvent être demandées dans certains exercices comme le repérage sur la feuille sans être évaluées en tant que telles mais pouvant poser difficulté.

Les évaluations arrivent assez tôt dans l'année ce qui permet d'un côté un diagnostic précis mais d'un autre ne permet pas aux élèves d'être à nouveau totalement impliqués dans le travail scolaire. Les évaluations représentent un réel outil intéressant mais pas non plus exclusif et suffisant pour l'enseignant.

L'abstraction représente un aspect important en CP alors qu'en GS, la plupart des élèves sont encore dans la manipulation. Le passage à l'écrit s'avère donc difficile.

Les enseignants soulignent la difficulté des élèves sur certains attendus où ce qui est demandé aux élèves semble être parfois assez difficile à atteindre.

Les compétences que les élèves ont travaillé longuement les années scolaires précédentes et en début d'année scolaire sont mieux réussies que les autres notamment la résolution de problème où la progression est significative dans les plus hauts niveaux, l'orthographe également ou encore l'addition/soustraction en CM1.

D'une manière générale, l'écart entre les meilleurs et les plus faibles se creuse. En effet, les meilleurs améliorent encore leur niveau et leurs résultats et les élèves rencontrant le plus de difficultés ne progressent finalement que très peu. ...

c. Les remédiations

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont eu lieu :

- Liaison approfondie notamment cycle 1-cycle 2 et cycle 2-cycle 3 à travers un temps administratif entre enseignants (constructions d'activités et suivi) mais aussi pédagogique entre élèves
- Décloisonnements entre les différentes classes
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire notamment dans les compétences posant le plus de difficultés

- Des pratiques de classe davantage différenciées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école en lien avec les actions
- Mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques davantage innovantes

B. Dispositifs d'aides (pôle ressources, RASED...)

Outre les relations présentes entre parents et école, les APC, l'aide aux devoirs, les élèves en difficulté scolaire sont suivis par différents partenaires.

Tout d'abord, l'enseignant de la classe repère la difficulté de l'élève en question.

Cette difficulté est abordée avec les parents d'élèves. Si besoin, un Programme Personnalisé de Réussite Éducative est mis en place pour pallier les difficultés scolaires. Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand il est détecté des difficultés risquant de gêner l'enfant dans la scolarité. Il prévoit des actions pour aider à acquérir des connaissances et des compétences précises. Ce PPRE permet une différenciation accentuée afin de proposer des apprentissages adaptés à l'élève. Ce document peut être considéré comme un petit contrat entre l'élève, ses parents et l'enseignant.

De plus, la prise en charge peut se poursuivre à l'aide de décroisement pour un travail en groupe de besoin. L'élève peut également être suivi en APC. Ces APC sont inclus dans le temps de service annuel des enseignants : 36h. Des stages de soutien peuvent également être proposés aux vacances scolaires. Plusieurs stages ont d'ores et déjà, été mis en place notamment aux vacances d'automne.

L'élève peut connaître des difficultés qui sont plus « profondes » et plus difficiles à combler par la seule intervention de l'équipe enseignante. Dans ce cas, une Équipe Éducative est mise en place en présence de la psychologue scolaire et du directeur. L'enfant peut être alors orienté vers un professionnel de la santé pour un suivi plus adapté. Le psychologue scolaire peut être sollicité pour observer l'enfant en classe ou lui faire passer un test scolaire.

Enfin, on peut aussi avoir recours à un Géva-sco ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé. Le Géva-sco est un formulaire unique de demande auprès de la Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap. Celui-ci est complété lorsqu'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap est souhaité par l'équipe éducative et les parents ou lorsqu'une orientation est souhaitée pour l'enfant (tant sur la prise en charge que pour des classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ou des classes au collège de type Section

d'Enseignement Général et Professionnel Adapté par exemple). Les dossiers sont tous étudiés mais pas forcément acceptés.

Le PAP quant à lui est mis en place lorsqu'un diagnostic de type "dys" (dyslexie, dysphasie..) est posé par un professionnel.

L'ensemble des demandes afin d'assurer la prise en charge de la difficulté scolaire a été effectué. Au total à l'école 1 élève est notifié par la MDPH bénéficiant d'une AESH individuelle et 1 élève notifié pour une AESH mutualisée (entre 6 et 8h par semaine). Deux dossiers sont également en instruction pour demande d'AESH mutualisée. 2 PAP sont en cours d'élaboration. Des nouveaux PAP seront construits pour rendre plus facile le passage au collège. Il y a environ 3 ou 4 PPRE dans chaque classe.

C. Modalité de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap sont intégrés dans l'école de différentes manières.

Tout d'abord, comme évoqué auparavant, les démarches en lien avec la MDPH doivent être réalisées.

Des droits pour une AESH peuvent être ouverts afin que la DSDEN attribue un certain nombre d'heures à l'école (plus particulièrement le PIAL d'Aix-les-Bains Sud). Ainsi l'enfant pourra être accompagné par un adulte. L'AESH est présente entre 6 et 8h sur la semaine.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Leur rôle consiste à favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

L'accompagnement des élèves a de nombreux effets bénéfiques. Il favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),

- les activités de la vie sociale et relationnelle.

L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'un élève qui requiert une attention soutenue et continue. L'AESH répond aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Il accompagne plusieurs élèves en situation de handicap simultanément ou successivement.

Au sein de l'école, interviennent 1/4 AESH en équivalent temps plein. L'élève est donc inclus dans la classe et suit des programmes différenciés (voir ci-dessus) accompagné par un AESH qui l'aide dans ses tâches à hauteur de 6/8h par semaine. De plus, même si aucun besoin n'est présent actuellement, l'ensemble des classes est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

D. Structures spécialisées et partenaires associés

D'autres structures peuvent être proposées pour une scolarisation en classe spécialisée afin de prendre en charge de manière plus adaptée la difficulté scolaire de l'enfant. Plusieurs types de classes UEMA ou ULIS sont présentes dans l'agglomération d'Aix-les-Bains. L'affectation de l'enfant en question dans ces classes relève alors d'une commission où siège l'enseignante référente du PIAL.

Les élèves orientés en ULIS répondent à un profil bien spécifique : ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et pour eux les aménagements et adaptations pédagogiques et les mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives ne peuvent suffire. Leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Des droits pour toutes les structures de type rééducation peuvent également être ouverts par la MDPH. Les rééducateurs peuvent intervenir sur le temps scolaire si les conditions matérielles sont réunies pour leur intervention.

Si la commission préconise l'orientation vers le milieu médico-social, elle propose aux parents un choix entre plusieurs solutions adaptées d'établissements et de services d'accompagnement.

E. Objectifs et action cycle 3

Les objectifs et les actions du cycle 3 se déclinent sous deux grands axes :

- Construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves
- Assurer le suivi personnalisé des élèves

a. Axe 1 : construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves

Des projets inter-degrés se mettent en place avec une visite des CM2 au collège notamment concernant l'informatique étant donné que les évaluations 6^{èmes} se déroulent informatiquement or l'école ne possède pas les outils adéquats en nombre suffisant ; par conséquent nous avons choisi de faire participer les élèves de CM2 à une ou deux séances en salle informatique.

Des échanges auront également lieu entre les élèves de CM2 qui pourront poser toutes les questions leur créant des soucis concernant leur entrée en 6^{ème}, à des collégiens, qui leur répondront. Les modalités de l'échange ne sont pas encore fixées.

Du côté des enseignants, des conseils école-collège ont lieu. Durant ceux-ci, des points clés d'apprentissage sont abordés notamment en mathématiques ou en histoire-géographie. Les outils d'évaluations sont également discutés.

Les parents sont informés sur le fonctionnement du collège en fin d'année scolaire de CM2 mais également à la rentrée scolaire.

b. Axe 2 : assurer le suivi personnalisé des élèves

La transmission de l'ensemble des documents ayant trait au suivi de l'élève va être rediscuté avec le collège. Ces documents permettront au collège de prendre en charge dès la rentrée scolaire les élèves en fonction de leurs différents profils.

Lors des différents conseils école-collège, le suivi des élèves est longuement abordé tant concernant les difficultés que les réussites de ceux-ci.

V. Questions diverses

Concernant l'école plusieurs points ont été abordés.

Les parents remercient l'équipe enseignante pour ces premières semaines et pour cette rentrée qui s'est idéalement passée ainsi que les agents du périscolaire pour la qualité de l'accueil, les enfants continuent à aller au périscolaire avec le sourire.

Un point sportif est questionné : l'utilisation du stade pour l'éducation physique et sportive mais également l'annulation de la course ELA.

Le directeur mentionne que, compte-tenu du plan Vigipirate, « toutes les activités à proximité des établissements scolaires sont restreintes » c'est pourquoi l'accès au stade est limité. Les séances d'éducation physique et sportive sont mises en place au sein de la salle polyvalente ou de la cour de l'école. De plus, la course ELA est reportée aux beaux jours sous réserve d'une posture Vigipirate qui évolue.

Le périscolaire est, par la suite, abordé sous plusieurs aspects. Tout d'abord les parents continuent à exprimer le souhait que l'étude dirigée ait lieu.

Il a été validé au dernier conseil municipal un abaissement du seuil du nombre d'élèves pour une mise en place de l'étude dirigée afin que 5 ou 6 élèves (auparavant 10) puissent être pris en charge. Une enquête est lancée à chaque période afin de définir les besoins. Le directeur serait le seul volontaire pour la mise en place de l'étude mais il est en attente de familles intéressées.

Ensuite, concernant le stationnement. En effet, celui-ci, le matin s'effectue de plus en plus dans le total irrespect et sans aucune considération de l'autre. Du stationnement double file est présent alors même qu'il reste souvent des places de parking vacantes ou certaines voitures qui s'arrêtent sans warning alors que d'autres voitures attendent derrière. Le stationnement n'a jamais été idéal d'autant qu'un cours de gym est prévu en même temps. Les solutions sont évoquées notamment en termes de décalage d'horaires du dit cours de gym ou zumba.

Mme Gony mentionne que le cours ne peut être décalé en termes d'horaires puisque la salle doit être libre pour l'installation de la cantine scolaire. Il est également mentionné que 5 élus sont présents quotidiennement, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, des places de parking sont donc utilisées quotidiennement. Un message va être transmis par la municipalité, à tout le personnel scolaire et périscolaire, afin que celui-ci, présent toute la journée, puisse se garer sur d'autres parkings que ceux de l'école, afin de laisser un volant de places libres

pour les parents. De plus, il est mentionné par l'ensemble de l'assemblée qu'une dépose des parents peut être effectuée à 8h10 de manière gratuite à la garderie afin de désengorger l'entrée des enfants.

La matérialisation des places de parking sur le parking de l'église est abordée afin d'autoriser et mieux organiser/optimiser le stationnement aux heures d'entrée et sortie de l'école

Mme Gony mentionne que sur la zone « parvis » de l'église, par décence, il est compliqué de matérialiser davantage de place de parking. Il est souligné par la communauté qu'une place de bus est présente et rarement respectée le soir et peut poser difficulté aux chauffeurs lors des retours de sortie.

Les parents d'élèves délégués et Mme Gony mentionnent que compte-tenu des résultats du défi des écoliers il est souhaité que la voiture soit moins utilisée.

Mme Gony mentionne que le parking à vélos sera installé le 28 octobre pour une utilisation dès la rentrée de novembre. Il était souhaité qu'il soit installé pour la rentrée de septembre mais un retard conséquent a été pris par le fournisseur.

Enfin, le point de la restauration scolaire est abordé. Il est mentionné que la qualité des repas s'est dégradée en 2 ans. Le nombre de repas végétarien est également évoqué.

Les enfants scolarisés, depuis plusieurs années, se plaignent beaucoup alors que ce n'était pas le cas auparavant. Il est mentionné que la qualité n'est pas satisfaisante et que les repas sont souvent servis froids. Il est remonté que les légumes sont parfois congelés, les plats sont insipides. Les pâtes sont appelées « pâtes au pipi » par les enfants tellement le goût est mauvais. Les enfants devraient être sensibilisés au goût et aux questions de gaspillage alimentaire mais avec ce prestataire il est totalement impossible de faire cette sensibilisation...

Les problèmes de cantine sont remontés depuis 3 ans par les enfants et les parents sans que rien ne soit fait. Il est souhaité que la nouvelle municipalité se saisisse de ce sujet afin d'assurer à l'avenir des repas de qualité.

Mme Gony mentionne que des contrôles quotidiens sont présents concernant les plats servis. Il est normalement impossible qu'un plat froid soit servi.

Le nombre de retours quant à la restauration scolaire est questionné par le directeur. Les parents d'élèves mentionnent que ceux-ci concernent environ 10 retours.

Depuis que la nouvelle municipalité est en place, plusieurs actions ont été entreprises. En effet, à chaque retour de parents, une réponse est apportée par Mme Gony et le prestataire sollicité. Il est mentionné qu'un marché sera relancé au printemps. Il est également souligné

que depuis septembre des améliorations sont présentes et ressenties par le personnel communal et scolaire déjeunant sur place.

Un repas végétarien (contrainte réglementaire) est présent contrairement à deux auparavant. La nutritionniste et le prestataire effectuent les repas selon les recommandations.

Il est proposé, par Mme Gony, qu'un parent délégué participe à la mise en place d'un nouveau marché.

La question du coût du repas pour un potentiel nouveau prestataire est abordée. Les délégués mentionnent qu'une enquête va être réalisée auprès des parents afin de cibler leurs attentes.

Il est également mentionné que, la sonnette du périscolaire ne fonctionnant pas, il y a parfois de l'attente pour récupérer les enfants à la garderie du midi. Le temps de midi étant contraint, une solution serait des plus souhaitables afin de réduire l'attente pour récupérer les enfants.

Mme Gony mentionne qu'une journée la pile de la sonnette ne fonctionnait pas et a été immédiatement changée par le service technique et le problème résolu pour le lendemain. Le directeur et Mme Gony mentionnent qu'en aucun cas, sur le temps scolaire et le temps périscolaire, un personnel n'a pour mission de rester au niveau de la sonnette, par conséquent, parfois des petits délais de quelques minutes d'attente peuvent être présents. C'est une donnée qu'il faut accepter et dont il faut tenir compte.

Mme Gony remet au directeur de l'école un tableau mentionnant les personnes pressenties pour assurer le service minimum d'accueil. Dans un souci de confidentialité, il n'est pas annexé au présent PV.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour leur bienveillance envers l'équipe enseignante.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 17 octobre 2024 – 21h45.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 mars à 19h.

Le directeur,
Président du conseil d'école

M. Déchène-Cotillon

École Primaire Simone Veil

79 Chemin de l'Église

73100 Moutry

Tél : 04 79 61 62 05

Mail : ce.0731005@ac-grenoble.fr

Directeur

M. Déchène-Cotillon

La secrétaire de séance

Mme Champier

